



Des milieux de travail équitables, sécuritaires et productifs

# Travail

## Bulletin du travail

### Mise à jour des conventions collectives mars 2016

La publication du mois de mars contient un aperçu des principales<sup>1</sup> négociations collectives qui ont eu lieu au cours de ce mois (section A) et pendant le premier trimestre de 2016 (section B). S'y trouvent également les clauses novatrices des conventions collectives (section C) et une analyse documentaire.

#### **A. Aperçu de mars**

##### **Principales activités de négociations**

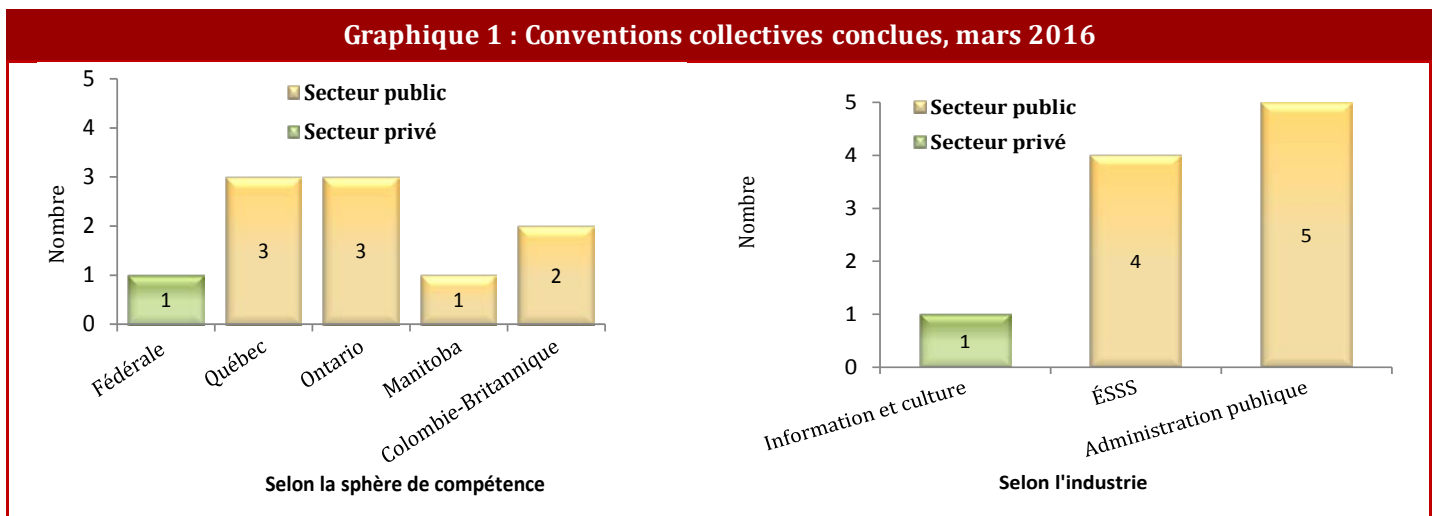
Plusieurs négociations principales étaient en cours en mars, celles-ci incluaient :

- **Air Transat et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) :** environ 1 800 membres du personnel navigant sont sans contrat de travail depuis novembre 2015. Les négociations entre Air Transat et le SCFP se poursuivent depuis le mois de septembre 2015. En mars, après avoir rejeté l'offre de l'employeur, le syndicat a déposé une demande de conciliation auprès du Service fédéral de médiation et de conciliation. Les pourparlers de conciliation débuteront en avril, les principaux enjeux étant la dotation des postes du personnel navigant, la durée du travail et les salaires. Si aucune entente n'est conclue à la fin de la période de conciliation, le syndicat pourra obtenir le droit de déclencher la grève avec un préavis de 72 heures.
- **L'Association des hôpitaux de l'Ontario et l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIIO) :** la convention collective de 58 000 infirmières autorisées a expiré à la fin du mois de mars 2016. Les négociations amorcées au mois de novembre 2015 étaient axées sur les questions non-pécuniaires. La négociation s'est poursuivie tout le mois de janvier sur des questions demeurées en suspens et qui ont fait l'objet de médiation en février et d'arbitrage en mars. Les avantages sociaux et la sécurité d'emploi étaient les principales priorités et la décision arbitrale devrait être rendue dans les prochains mois.

Une liste mensuelle à jour des [Négociations clés](#) est disponible sur le site Web du Programme du travail sous l'onglet [Ressources](#).

## Règlements conclus

- En mars, dix principales conventions collectives ont été conclues, neuf dans le secteur public (couvrant 67 320 employés) et une dans le secteur privé (couvrant 1 380 employés). Cinq ententes ont été conclues par négociation directe, trois par voie de médiation, une par conciliation et une par arbitrage.
- L'entente conclue dans le secteur privé relevait de la sphère de compétence fédérale. Toutes celles du secteur public étaient dans la sphère de compétence provinciale. Les provinces du Québec (couvrant 41 430 employés) et de l'Ontario (couvrant 20 770 employés) ont conclu trois ententes chacune, la Colombie-Britannique, deux (couvrant 4 230 employés) et le Manitoba, une (couvrant 890 employés) (Graphique 1).
- Les employés qui ont conclu une entente au mois de mars étaient dans les industries de l'information et la culture (1 380 employés), de l'éducation, de la santé et des services sociaux (ÉSSS) (32 120 employés) et de l'administration publique (35 200 employés).



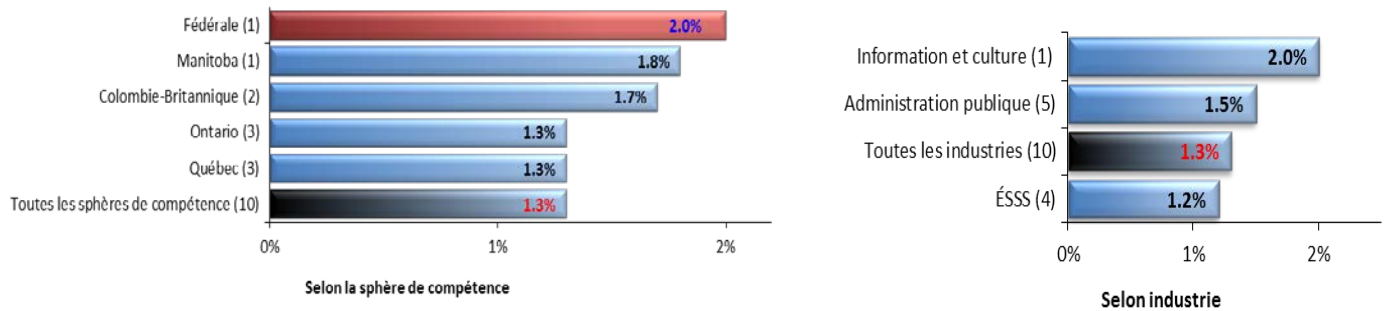
Les textes des conventions collectives sont accessibles sur la [Négothèque](#), tandis que la liste des [Règlements ratifiés](#) est accessible sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

## Résultats des règlements conclus

### Salaires

- Les 68 700 employés qui ont conclu une entente en mars, ont reçu un rajustement annuel moyen du taux salarial de base<sup>2</sup> de 1,3 % (Graphique 2) pour la durée de leur convention. Ce qui est similaire à l'augmentation salariale moyenne obtenue lors de la ronde de négociations précédente entre les mêmes parties (1,3 %) (Graphique 2).
- L'augmentation salariale moyenne négociée dans le secteur privé (2,0 %)<sup>3</sup> était supérieure à celle négociée dans le secteur public (1,3 %).
- Parmi les ententes conclues en mars, celle de la Ville de Montréal qui couvrait 8 000 employés, comportait l'augmentation salariale la plus élevée (2,1 %). Les 27 000 employés des commissions scolaires de langue française du Québec ont reçu la plus faible augmentation (1,0 %).

**Graphique 2 : Rajustements salariaux, mars 2016**



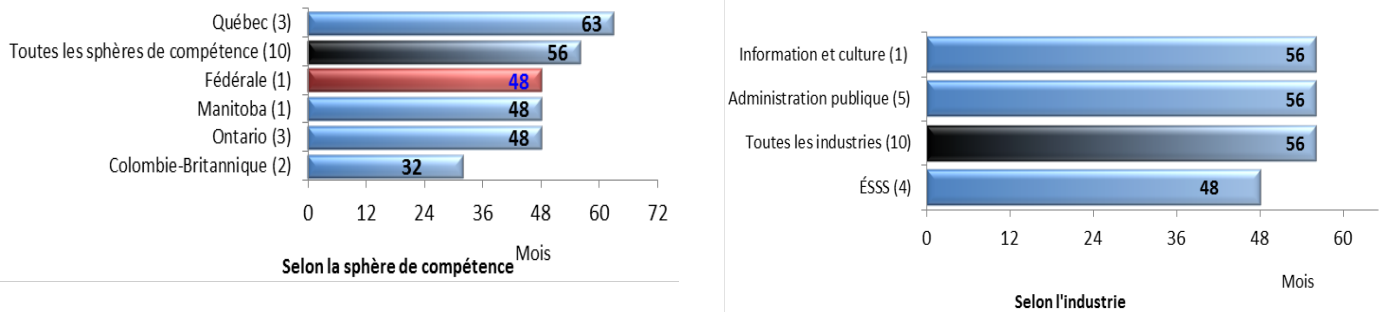
\*Le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses

De plus amples informations sur les [Règlements salariaux](#) sont accessibles sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail.

### Durée des conventions collectives

- En mars, la durée moyenne des conventions conclues était la même que celle obtenue lors de la ronde de négociations précédente entre les mêmes parties (56 mois) (Graphique 3).
- Les ententes conclues dans le secteur public (56 mois) avaient une durée moyenne supérieure à celle obtenue dans le secteur privé (48 mois)<sup>4</sup>.
- La seule entente conclue dans la sphère de compétence fédérale entre Expertech Network Installation Inc. et Unifor avait une durée de 48 mois.
- La Ville de Montréal et le Syndicat de la fonction publique ont négocié l'entente ayant la plus longue durée (84 mois).
- L'Université de la Colombie-Britannique et la British Columbia and Faculty Association ont négocié la durée la plus courte (24 mois).

**Graphique 3: Durée des conventions, mars 2016\***



\*Le nombre d'ententes conclues par catégorie se trouve entre parenthèses

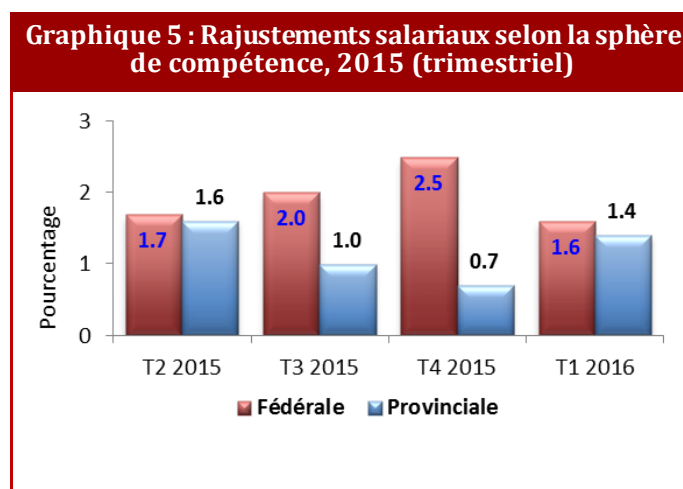
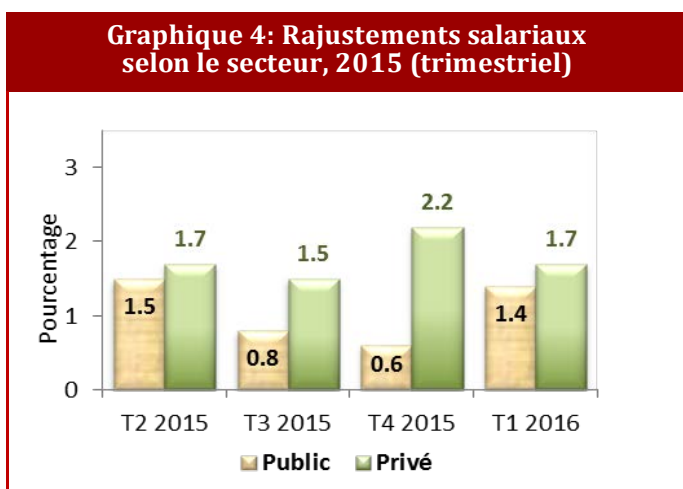
## Principaux arrêts de travail <sup>5</sup>

- En mars, 2 774 membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) de l'Université du Québec à Montréal étaient toujours en grève, et ce, depuis le 7 décembre 2015. Les détails sur la grève n'étaient pas disponibles au moment de publier.
- Aucun principal arrêt de travail n'a eu lieu dans la sphère de compétence fédérale.

De plus amples informations sur les [arrêts de travail](#) au Canada sont accessibles sous l'onglet [Ressources](#) sur le site Web du Programme du travail

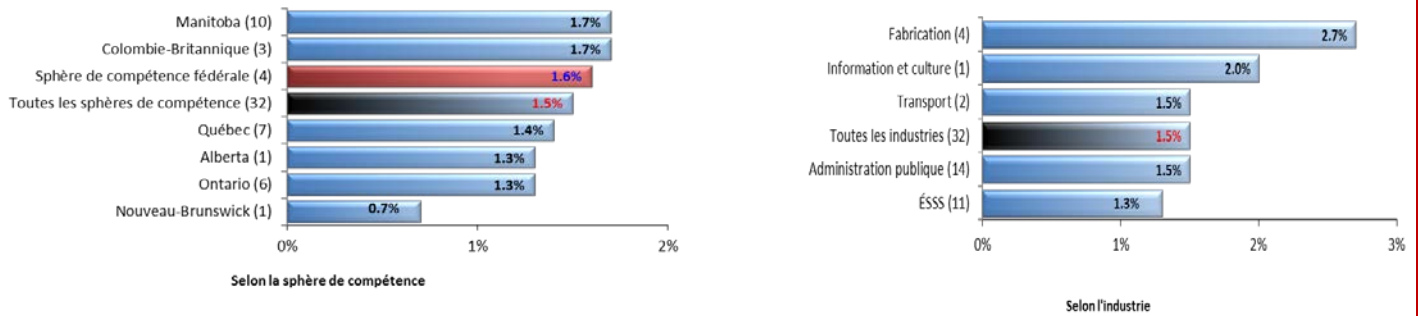
## B. Aperçu pour le premier trimestre

- Trente-deux conventions collectives, couvrant 113 170 employés, ont été conclues au cours du premier trimestre (T1 2016). Le rajustement moyen du taux salarial de base annuel pour ces ententes était de 1,5 %, ce qui représente une augmentation notable par rapport à la moyenne enregistrée au quatrième trimestre de 2015 (0,8 %).
- Les trois quarts des négociations (24 ententes) se sont conclues par négociation directe. Parmi les huit négociations restantes, cinq l'ont été par voie de médiation, deux à l'étape de la conciliation et une à l'arbitrage.



- La majorité des ententes (27 ententes) ont été conclues dans le secteur public avec une augmentation salariale moyenne de 1,4 % en comparaison à 0,6 % au trimestre précédent (T4 2015). Les cinq ententes conclues dans le secteur privé avaient une augmentation salariale moyenne de 1,7 %, en baisse par rapport à celle du dernier trimestre (2,2 %) (Graphique 4).
- Dans la sphère de compétence fédérale, quatre ententes ont eu lieu (couvrant 12 900 employés) avec une augmentation salariale moyenne de 1,6 %. Ce qui est légèrement supérieur à l'augmentation moyenne des 28 ententes conclues dans la sphère de compétence provinciale (1,4 %) qui couvraient 100 270 employés [Graphique 5].
- Parmi toutes les sphères de compétence provinciale, le Manitoba et la Colombie-Britannique affichaient le taux de rajustement salarial le plus élevé (1,7 %). Le plus faible rajustement salarial (0,7 %) a été enregistré au Nouveau-Brunswick (Graphique 6).

## Graphique 6 : Rajustements salariaux, premier trimestre 2016



\*Le nombre de conventions conclues dans chaque catégorie se trouve entre parenthèses

- Parmi tous les employés ayant obtenu un règlement au cours du premier trimestre de 2016, 40 % étaient au Québec (45 340 employés). Les ententes entre les commissions scolaires de langue française du Québec et la Fédération autonome de l'enseignement couvraient plus de la moitié de ces employés (27 000 employés).
- Parmi toutes les industries, celle de la fabrication enregistrait les gains salariaux moyens les plus élevés (2,7 %). Au contraire, les employés de l'ÉSSS recevaient le plus faible gain salarial (1,3 %).
- Les ententes conclues au cours du premier trimestre avaient une durée moyenne de 59 mois, supérieure à celle du quatrième trimestre de 2015 (40 mois). La durée des ententes était beaucoup plus élevée dans le secteur privé (95 mois) que dans le secteur public (54 mois).
- Au cours du premier trimestre de 2016, de principaux arrêts de travail ont eu lieu au Québec. Les informations détaillées n'étaient pas encore disponibles au moment de la publication.

### C. Clauses innovatrices dans les conventions collectives

De nouvelles clauses dans les conventions collectives permettent aux employeurs et aux syndicats de s'adapter de manière innovatrice aux environnements économiques, de travail et social en constante évolution. La clause suivante a été observée :

- La Division scolaire no 210 de Prairie South et le Syndicat canadien de la fonction publique : afin de reconnaître l'importance des traditions autochtones, aux fins des congés, la définition de famille proche inclue les aînés autochtones.

### D. Analyse documentaire

L'étude suivante relative aux relations de travail été publiée dernièrement.

- Un rapport d'Eurofound, [Évolution du temps de travail aux XXI<sup>e</sup> siècle: la durée du travail et sa réglementation dans l'UE](#), examine le rôle que tiennent la législation et la négociation collective dans la détermination du temps de travail. L'évolution et les tendances pour tous les États membres de l'Union européenne et la Norvège entre 1999 et 2014 y sont discutées. Les résultats montrent que là où les conventions collectives sectorielles jouent un rôle important dans la définition de la réglementation du temps de travail, la durée hebdomadaire moyenne des heures normale de travail tend à être plus courte.

## Contact

Si vous désirez obtenir un numéro précédent du Bulletin du travail ou plus d'information, veuillez communiquer avec la [Division de l'information et de la recherche sur les milieux de travail](#) ou téléphoner au 1-877-259-8828. Veuillez utiliser le lien ci-dessus pour nous faire parvenir votre convention collective, le protocole d'entente ou toute autre documentation si vous avez une unité d'entreprise immatriculée au fédéral (de 500 employés ou plus) ou au provincial (de 500 employés ou plus).

---

Note : ce bulletin est basé sur les données / informations du mois de mars 2016 recueillies jusqu'au 15 mars 2016. Les données sur les arrêts de travail ont été recueillies jusqu'au 24 mars 2016.

- 1 Toutes les données présentées dans ce bulletin concernent les conventions collectives importantes visant 500 employés ou plus à travers le Canada.
- 2 Le taux de salaire de base reflète la classification ayant la plus faible rémunération parmi les employés qualifiés de l'unité de négociation.
- 3 Une entente qui couvre 1 380 employés pour plus de 48 mois.
- 4 Voir la note 3.
- 5 Les principaux arrêts de travail impliquent 500 employés ou plus.